LES
HORREURS DÉVOILÉES;

Pour servir de suite aux conspirateurs démasqués.

1790.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

LES

HORREURS DÉVOILÉES.

Je ne suis ni aristocrate ni démocrate ; je suis député du tiers, et déteste l'anarchie; je suis Français, mais non Parisien ; j'ai cependant passé dans la capitale une partie de ma vie ; je ne fréquente ni n'ai fréquenté aucun club ; je n'ai jamais pris aucun parti ; appellé par le roi, envoyé par ma sénéchaussée, je me suis rendu aux états-généraux dans le dessein unique de faire le bien du royaume, et d'y travailler au soulagement du peuple, selon les intentions pures et louables du monarque et le vœu de ma province; ma mission étoit aux états et non aux clubs, ou à une assemblée nationale. Je n'ai jamais donné ma voix ni parlé que pour le bien, sur-tout du pauvre peuple, que j'aime de toute mon âme, et dont j'ai toujours désiré sincerement le bien-être. J'ai cru devoir à mon serment et à ma

conscience de ne point m'écarter de mes cahiers. Voilà, messieurs, ma profession de foi et ma conduite; je vous les expose avec franchise, et j'espère qu'elle me méritera quelque confiance. Mon but, au reste, est le salut de ma patrie en général, et en particulier celui d'une ville, berceau de ma jeunesse, que j'ai plus d'une raison d'aimer.

Vous entendez, messieurs, vous voyez ce qui se passe autour de vous, rien ne doit échapper à votre sagesse, et vous pouvez aisément comparer l'état général des choses actuelles, avec ce qu'elles étoient il y a deux ans. Quels changemens a produit l'assemblée! Quels résultats en ont été et en seront encore la suite? Ah! pouvez-vous y réfléchir sérieusement sans partialité et de sang-froid! Cependant vous semblez livrés à la nullité la plus absolue. S'il n'étoit question que d'une affaire de peu de conséquence qui vous fût étrangere, l'espece d'insouciance à laquelle vous vous abandonnez, pourroit être excusée; mais il s'agit de la France entiere, de votre ville, de vos familles, de vos intérêts les plus chers, de vos états, de vos personnes; il s'agit de votre religion, de votre roi, de vos âmes, de vos consciences, enfin d'une éternité heu-

reuse ou malheureuse : s'il est possible de s'étourdir pendant un tems sur ces vérités, ni vous, ni moi, ni un bon chrétien, ne saurions étouffer dans nos cœurs cette voix intérieure qui nous parle pour elles : pourquoi donc une société d'hommes honnêtes, prudens, français, catholiques, ne manifeste-t-elle pas les sentimens dont elle est animée à l'aspect du bouleversement général ? Pourquoi n'offre-t-elle pas une digue à ce torrent destructeur ? Vous le pouvez, et vous ne le faites pas ; seriez-vous donc encore abusés ? en ce cas, permettez que je vous offre quelques détails pour vous faire sortir de votre sécurité, dussent tous les maux dont vous êtes menacés, retomber sur moi ; ah ! que je me sacrifierois volontiers pour le salut de ma patrie !

Il y a plus d'un an que les promesses et les espérances dont on nous berce depuis 18 mois, seroient effectuées, si l'on s'en fût tenu aux cahiers et aux instructions qu'ils contenoient ; mais *l'ambition* a fait disparoître le bonheur dont nous jouirions en ce moment, et dont, j'ose l'avancer, nous ne jouirons jamais si la *nation réelle*, la *nation française* n'arrête elle-même le progrès des maux qui, chaque jour, nous accablent.

La France seroit, messieurs, le plus beau, le plus puissant et le plus florissant des royaumes de l'Europe, si l'on eut mis en pratique *les mandats et les intentions de nos commettans* dont nous étions chargés, c'est-à-dire la volonté générale de la *nation française*. Mais l'égoïsme et l'intérêt particulier qui ont prévalu, ont métamorphosé en opprobre l'honneur que nous aurions acquis, et les avantages que nous eussions procurés à notre patrie en désastres et en calamités.

Des ambitieux, guidés d'abord par l'esprit de vengeance que leur inspirerent les mécontentemens bien mérités qu'ils avaient reçues, et les humiliations qu'ils avoient essuyées, crurent l'occasion des états-généraux favorable pour assouvir leur injuste haine. Croyez-en, messieurs, un député impartial, qui a tout vu, tout examiné, tout approfondi, tout suivi pas à pas, tout puisé dans les sources, mais dont la probité fut toujours intacte et incorruptible.

On commença insensiblement à tâter le terrein (1), et trop malheureusement pour la

(1) *Opération confiée à Valdec de Lessart, maître des requêtes, confident de Necker, auquel étoient adressés les députés. C'est lui qui a fait faire*

France, on ne fut pas long-temps à s'appercevoir du foible de plusieurs d'entre nous : alors on crut ville gagnée; et vers le milieu d'avril 1788, les brigues et les cabales commencerent. Il paroît que dès 1787 on avoit cherché à capter l'opinion publique par des aumônes, des largesses, que l'on ne cessoit de préconiser dans toutes les gazettes; mais je n'y insisterai pas, je ne veux parler que de ce dont j'ai été et suis le témoin.

La premiere démarche de la cabale, fut de mettre la division dans les trois corps : elle sentoit que c'étoit l'unique moyen de réussir dans ses projets désastreux, pourvu que le peuple *trompé* donnât dans le piége, et fortifiât le parti. L'argent, premier mobile de la corruption, fut

---

la correspondance de M. de Barentin, & celle de Necker, relatives à la convocation aux états-généraux. C'est lui qui faisoit faire et signoit pour le premier ministre des finances, ces réponses ambiguës et insignifiantes aux malheureux qui s'adressoient à lui comme à un ange tutélaire universel pour avoir sa protection auprès de tous les départemens du ministere, et auprès de l'assemblée. C'est lui enfin qui est un des principaux artisans de nos malheurs.

distribué en abondance. De Paris et des environs on courut à Versailles ; la salle du tiers fut ouverte à tous venans ; & ce fut au milieu d'un peuple payé, que commencerent les motions sur la vérification des cahiers. Pure chicane, puisque le clergé et la noblesse offroient la vérification faite chacun dans sa salle d'en justifier la légitimité dans celle du tiers. Mais accepter cette offre, c'étoit mettre fin à la division, par conséquent faire manquer le projet. Le tiers, soutenu par Necker et d'Orl..., refusa donc constamment. Le roi eut beau parler, il tint ferme ; les motions devinrent plus violentes que jamais ; le peuple, ou pour mieux dire les malheureux ſtipendiés & chargés d'applaudir, n'en désemparoient pas, et excités par les motions téméraires et incendiaires, s'exhaloient en imprécations contre le clergé et la noblesse. Pour maintenir et propager cette effervescence, on fit courir des pamphlets odieux, extravagans ; on ajouta des caricatures et des estampes infâmes ; de là les murmures, les huées, les outrages, les menaces même de mort contre les ecclésiatiques et les nobles, qui se rendoient ou sortoient de leur chambre ; Mgr. l'archevêque de Paris, ce prélat si respectable, ne dut la conservation de sa vie

qu'à l'adresse de son cocher et à la vîtesse de ses chevaux ; jusqu'au cardinal de la Rochefoucault, l'homme le plus vénérable par son âge de 80 ans, et son éminente piété, a couru des risques. J'ai été témoin de toutes ces scenes : je gémis ; vous les connoissez comme moi ; vous n'avez encore rien osé dire, et vous ne dites rien.

Cependant, quoique les têtes fussent exaltées au point où on le désiroit, on craignoit encore la majorité ; pour l'enlever, M. d'Orl.... parmi la noblesse, et Necker, parmi les ecclésiastiques, résolurent de faire les derniers efforts ; promesses, espérances, dons, argent, caresses, flatteries, j'ai honte de le dire, tout fut mis en œuvre, et ils réussirent. Le duc, triomphant, conduisit une quarantaine de nobles, et trois évêques s'y montrerent à la tête d'un nombre considérable d'ecclésiastiques. Alors le tiers assuré de la victoire, crut pouvoir tout entreprendre.

Ce fut également à cette époque que je crus entrevoir un systême tendant à la destruction de la monarchie. Cette idée qui me tourmentoit sans cesse, quoiqu'elle me parût invraisemblable, servit à me rendre plus vigilant encore ; je fis une étude particuliere ; j'exa-

minai tout avec la plus scrupuleuse attention; rien ne m'échappoit de ce qui se disoit et se faisoit à l'assemblée; et sans faire part de mes réflexions à personne, je mis adroitement des argus auprès de ceux que je m'imaginois être les instigateurs de ce que je croyois entrevoir: je fis plus, je hasardai à m'aboucher avec deux de ceux sur qui tomboient mes soupçons, M. le duc d'Orl.... et Necker: je ne connnoissois ni l'un ni l'autre, et je pris mes précautions pour découvrir leurs secrets sans qu'ils me pénétrassent. Les réponses monossillabiques du premier, qui n'osoit se fier; l'embarras où le jettoit la nature de ma conversation, joints au ton de bonté et de familiarité avec lequel il entretenoit chaque jour avant l'ouverture de la séance, la plus vile populace qui ne cessoit de l'environner; l'impolitique satisfaction qui éclatoit sur son visage au moment où ces malheureux s'épuisoient en éloges, acclamations, et lui prodiguoient les louanges les plus fades et les plus dégoûtantes pour un cœur honnête; toutes ces choses réunies ne firent qu'augmenter mes doutes, sans cependant les fixer encore.

Quant à Necker, il fut aisé à développer; un quart-d'heure me suffit pour savoir qu'il

étoit à la tête du tiers, qui n'agissoit que d'après lui. Effectivement je découvris que tous les soirs une députation de cet ordre étoit reçue chez lui, où se tenoient des assises auxquelles il présidoit; que là, après le compte rendu du jour, on décidoit des matieres qu'il falloit traiter le lendemain à l'assemblée, la marche qu'on y devoit tenir, les motions qu'on y devoit faire, jusqu'au nom des motionneurs.

Mais ce qui convertit mes conjectures en certitude, ce fut un aveu formel d'un des adhérens du duc à qui l'on avoit cru pouvoir confier les secrets, déguisés sous les appas séducteurs de liberté, d'égalité et le nom de constitution, et qui, frappé du système affreux projetté, crut devoir m'ouvrir son cœur. Il m'apprit que la Fayette étoit initié dans le complot; qu'il devoit y faire un des principaux personnages; que l'auteur de la trame étoit Mirabeau; que ses affidés étoient Barnave, Rabaut de Saint-Etienne, Chapelier, etc. etc. etc. Voici le systême :

1°. La destruction de la monarchie en France.

2°. L'établissement de ...... républiques fédératives, 83.

3°. L'extinction insensible de la religion

catholique, suivie de sa proscription.

4°. La publicité de tous les cultes quelconques permise, hors le culte catholique.

5°. La royauté anéantie, le duc régent.

6°. Necker ministre inamovible de la nation.

7°. La Fayette lieutenant-général des gardes nationales et de toutes les troupes soldées ou de l'armée.

8°. Mirabeau ministre, et les adhérens pourvus de tous les emplois principaux et lucratifs.

Sans perdre de vue ce projet, les circonstances seules doivent décider des moyens, de quelques natures qu'ils pussent être, calomnies, assassinats, incendies s'il en étoit besoin. Récapitulez tout ce dont vons avez été les témoins oculaires depuis 18 mois, et bien plus loin encore, et vous serez convaincus, messieurs, que tout ce que le parti a entrepris jusqu'à ce jour, n'a été propice qu'à l'exécution de ce plan désastreux.

Cependant ce systême a reçu quelques échecs dans sa totalité; mais ne vous y trompez pas, il y entroit trop d'intérêts divers, pour que chaque individu que l'ambition guidoit, ne prît les précautions analogues aux désirs

particuliers qui le dominoit. De-là, se formerent trois partis, celui du duc, celui de Necker et celui de la Fayette. Quoique d'accord sur la destruction de la monarchie, l'établissement des républiques, l'extinction de la religion catholique, et la publicité des autres cultes, on ne l'étoit pas sur l'autorité que les chefs vouloient s'arroger. Le duc ne pouvoit approuver l'inamovibilité d'un premier ministre de la nation. Necker vouloit être indépendant de toute sujétion. La Fayette qui se défaisoit de son maître légitime, ne vouloit point être sous la couleuvrine de deux. La défiance les divisa; c'est l'apanage des traîtres; ils chercherent à se faire des partisans, sur-tout dans l'assemblée, et sans perdre de vue le but général, chacun travailla pour soi, et mit tout en œuvre pour gagner l'opinion publique. D'Orléans prodigua son argent, Necker, celui de la France, et la Fayette uni à Bailly, celui de la capitale. Ces trois partis commencerent à se craindre, et ces craintes réciproques produisirent ces divisions dont le public a été le stupide témoin, qui sans rompre le fil principal de la trame, ont retardé la rapidité de ses progrès destructeurs, et reculé l'époque fatale de nos plus cruels malheurs.

Mais étoit-il question dans l'assemblée de quelque motion qui eût rapport à la royauté, aussi-tôt on se réunissoit pour le moment, on épousoit l'intérêt général, et on faisoit naître des insurrections, afin d'arracher le consentement ou forcer au silence ceux qui entrevoyoient les maux qui nous étoient préparés.

Rappellez-vous les histoires des bleds qui donnerent occasion aux meurtres de Foulon, Berthier et Flesselles, victimes de la perfidie de Necker, qui craignoit qu'ils ne découvrissent toute la noirceur de la conduite qu'il employoit pour rendre le roi et la reine odieux à leurs sujets. Je les ai vus chez ce monstre auquel je ne puis songer sans frémir d'horreur; je les ai vu, dis-je, en petit comité chez lui; il crut sans doute qu'ils en savoient trop; que pour n'être pas démasqué, et pouvoir étouffer cet amour inné des Français envers leurs souverains, il falloit s'en défaire.

Aujourd'hui, qui ignore que les bleds abondoient à Paris à la fin de septembre 1789; que plusieurs jours avant le 5 octobre, Versailles étoit menacé d'une insurrection? qui ignore que les bleds et farines vinrent à manquer tout-à-coup, et que le 6 ils reparurent

en abondance ? qui ignore les attroupemens du Palais-Royal, l'argent répandu, les émissaires envoyés dans tous les quartiers de Paris pour y semer les bruits les plus séditieux contre le roi et la reine ; les propos les plus affreux que l'on tenoit contre cette princesse dans les cafés, cabarets et tabagies, ainsi que contre les gardes-du-corps ; les calomnies atroces que l'on débitoit pour animer tout le monde ; le vin et l'eau-de-vie que l'on distribuoit en abondance pour exciter la plus vile populace à la barbarie et au carnage ? qui ignore que dans le même-tems, l'air retentissoit d'acclamations en l'honneur du duc, de Necker et de la Fayette, chacun par ses partisans ? la municipalité, le maire, la Fayette n'ignoroient pas ces horreurs, sans doute ; d'où venoit donc leur tranquillité, leur insouciance au milieu des orages et d'un désordre presque général ? tout est découvert maintenant : on vouloit obliger le roi à une fuite honteuse avec sa famille ; se défaire de sa personne, de celles de la reine et du dauphin, ou déclarer dans l'assemblée qu'il avoit abdiqué la couronne, et faire de suite le duc régent, sous le nom de Louis XVII. O ! mon roi ! ta constance et ta vertu

firent avorter ces desseins : mais la rage de se voir trompé dans ses espérances, fit pour le lendemain donner ses ordres sanguinaires qui eussent accompli le régicide sans le courage et la conduite que tint la garde parisienne. Cependant, que faisoit la Fayette ? il dormoit ; que faisoit d'Orl... ? par sa présence, il animoit les assassins, et leur désignoit la chambre de la reine ; que faisoit Necker ? sans oser montrer sa douce joie qu'il voiloit un peu mieux que sa vertueuse femme et sa modeste fille, il voyoit stoïquement les dangers que courroit son maître et son bienfaiteur ; que faisoit Bailly ? il étoit parti le matin pour la campagne de Passy, afin de ne pas donner d'ordres à Paris, et laisser le roi sans défenses ; que faisoit la municipalité ? elle attendoit tranquillement l'issue de l'expédition ; que faisoit Mirabeau ? il empêchoit l'assemblée d'aller au secours de son roi ; que faisoit le club, dénommé aujourd'hui Jacobin ? il écumoit de rage de voir le complot manqué par la loyauté de la garde parisienne, et dans sa fureur ce repaire de monstres infernaux, juroit de s'en venger sur les Parisiens, et il tient sa parole.

Ce

Ce coup manqué, et le roi de retour à Paris, l'infâme ministre fit r'ouvrir les canaux qu'il avoit fermés pour occassionner l'insurrection, et l'abondance y reparut aussi-tôt.

L'assemblée crut devoir suivre S. M.; mais abasourdie de ce contre-tems, il fallut recourir à de nouveaux moyens, et le club des Jacobins, qui parut alors au grand jour, sans se décourager, résolut plus que jamais de ne rien épargner pour détruire la monarchie et établir les républiques fédératives. Il fut décidé qu'on enleveroit au roi toute autorité; qu'on aboliroit toutes les prérogatives de la couronne; qu'on le priveroit de toute influence sur la législation; qu'on le réduiroit à l'impuissance d'exercer aucun pouvoir exécutif; qu'on ne lui accorderoit nulle part dans l'ordre judiciaire; qu'on saperoit par le fondement les soutiens du trône; que dans tous les cas de difficulté on se feroit appuyer par des coquins payés, auxquels on donneroit le nom du peuple, pour faire par la force, les menaces et la violence passer les décrets jugés nécessaires au projet de détrôner le roi et perdre le royaume et la famille royale; et comme dans une monarchie la religion et

la noblesse sont les appuis du trône ; il fut décidé qu'on attaqueroit l'une et l'autre par toutes les voies possibles. Vous en êtes témoins oculaires, pouvez-vous, messieurs, en être les approbateurs. Voilà d'où sont venus,

1°. Les décrets sur les dîmes déjà abolies, et ceux qui anéantissent les prérogatives du clergé et de la noblesse.

2°. Les biens-fonds des églises décidés biens nationaux, ainsi que les domaines du roi, les propriétés de la noblesse attaquées.

3°. Les biens du clergé vendus avec une perte considérable, qui retombera sur le peuple (1).

---

(1) *Un citoyen zélé pour le salut de la chose publique, trompé par les fausses apparences de Necker, lui présenta en décembre 1789 un plan pour payer toutes les dettes de l'état, fussent-elles de 4, 6, 8 ou 10 milliards, sans dépouiller le roi de ses domaines, ni le clergé et les pauvres de leurs biens ; il fut traité avec toute l'indignité dont ce fourbe étoit capable.*

Il s'adressa ensuite à l'assemblée nationale, où il reçut du comité des finances le même traitement, accompagné des mêmes menaces.

4°. La noblesse ruinée, ses châteaux brûlés; plusieurs assassinés, d'autres emprisonnés, et tous les jours, ainsi que le clergé, menacés de mort. La magistature détruite, des juges respectables par leur âge, leur mérite, leur intégrité, et les services signalés qu'ils ont

---

Alors il ne chercha qu'à éclairer ses concitoyens, et le fit imprimer avec des déguisemens. Il parut les premiers jours de mars 1790, sous le titre d'adresse des citoyens de Lyon aux représentans du peuple Français; *mais il fut reconnu, les exemplaires enlevés par les agens de Necker et du comité, et lui poursuivi : je vais vous donner l'extrait de son plan. « En supposant la dette de quatre milliards, il étoit créé pour quatre milliards de papiers-monnoie, remboursable à une époque calculée et fixée, et qui étoit hypothequé sur les biens des domaines et du clergé, dont il étoit dressé un état général, particulier et exact. Avec ce papier on payoit tout ce qui étoit dû sans exception. Il ne s'agissoit plus que de parvenir à son remboursement avant l'échéance; ce qui étoit facile, mais qui contrarioit les places des intrigans-agioteurs, et de la conjuration contre la monarchie et la religion. »*

rendus à la patrie, traités en criminels, appellés à la barre indignement, et livrés aux insultes d'une populace effrénée qu'on avoit eu soin d'animer contr'eux. Vous les avez vues ces scenes déshonorantes; vous avez été témoins de ces injustices aussi honteuses qu'elles sont criantes; vous en connoissez les auteurs, ils sont sous vos yeux, et vous êtes

---

Jugez vous-mêmes, messieurs, si ce plan valoit mieux que celui qui a été adopté; si l'auteur méritoit les traitemens qu'il a essuyés; enfin, si la conduite qui a été tenue à son égard ne prouve pas de la maniere la plus évidente la perfidie insigne de Necker et de l'assemblée. Ne voilà qu'un exemple; mais combien en est-il d'autres!

Les évêques et le clergé salariés, les ministres de la religion avilis, les ordres religieux détruits, les évêchés et les curés diminués, le ministere mis dans l'impuissance de se perpétuer, les peuples privés d'instruction et dans le cas de devenir bientôt barbares en perdant toute idée de notre sainte religion. Vous le savez, il a fallu des insurrections pour faire passer tous ces décrets destructifs, elles n'ont pas manqué, et elles sont toujours arrivées à tems.

leurs juges, puisqu'ils ne sont que vos COMMIS, et vous gardez le silence. Ah ! quelle seroit votre indignation contre un autre peuple à qui l'on reprocheroit ce que l'on a droit de reprocher aux François !

Le peu que je viens de vous mettre sous les yeux, car il seroit bien facile d'en augmenter le détail, doit vous convaincre que la révolution, dirigée comme elle l'est par des impies et des fripons, ne prépare aux catholiques que malheurs sur malheurs ; que la constitution, dont on vous berce depuis longtems, n'est autre chose que la destruction de la religion et de la monarchie, et qu'elle ne sera terminée que quand l'une et l'autre recevront le coup mortel ; ce à quoi l'assemblée travaille journellement en égarant les peuples, et en faisant germer dans leurs cœurs la corruption et le délire; il suffit pour en faire convenir tout vrai patriote de jetter un coup-d'œil sur les vices des auteurs de nos maux. L'ambition démesurée d'un duc d'Orl..., et sa haine contre la reine ; l'orgueil insatiable de l'infâme Génevois déprédateur et destructeur du plus beau royaume du monde ; la vanité ridicule, la puérile fatuité d'un imbécille, la Fayette, qui, sans l'ombre de génie,

a voulu jouer le petit Wasington, et même le petit Guise ; la rapacité dévorante et extravagante d'un Mirabeau, se livrant au dernier enchérisseur, toujours prêt à sacrifier à sa cupidité, devoirs, honneur, sentimens, conscience, justice, vertus, et déterminé à commettre les crimes les plus affreux pour satisfaire à sa soif inextinguible de l'or ; l'insolente audace d'un Barnave, d'un Chapelier, d'un Robertspierre ; la tête exaltée et le caractere furibond d'un Camus ; l'ignorance fanatique d'un Bouche ; la loquace impéritie d'un Martineau ; les lumieres louches d'un Target ; l'imbécilité d'un de Menou ; la science d'emprunt d'un la Rochefoucauld ; les étourderies d'un Grégoire ; les bouffées énergumenes d'un Gouttes ; les comptes louches et faits à plaisir d'un Montesquiou ; les raisonnemens faux ; les décisions injustes, extravagantes d'un Treilhard ; les sophismes ridicules d'un Thouret ; l'entortillage d'un Montmorenci ; le radotage d'un Rœderer ; les excès en tous genres des ingrats Lameth ; l'orgueilleuse ignorance d'un Merlin, etc. Voilà les auteurs de la révolution qui nous tient aujourd'hui sous le joug le plus dur, le despotisme le plus outré, la tyrannie la plus cruelle et l'esclavage le plus honteux,

tandis qu'elle auroit dû faire notre félicité. L'envie de se faire un nom, une réputation, comme ont fait Jacques Clément, du Châtel, Ravaillac, Damien (1), les a fait monter à la tribune pour y prononcer des motions scandaleuses, incendiaires, capables de mettre le feu aux quatre coins de la France, de l'Europe et de l'Univers. Le déficit triplé; toutes les ressources de l'état épuisées, ses revenus engloutis; la populace soldée a fait le reste.

Messieurs, je suis pour la révolution plus que personne; mais je la voudrois produite par la sagesse, tranquille et sans effusion de sang. J'aime la liberté, et je la regarde comme un bien inappréciable; il ne s'agit que de la définir. L'une et l'autre peuvent encore avoir lieu. Les moyens sont entre vos mains (2).

---

(1) *M. de Robertspierre est, dit-on, neveu de Damien. Si cela est, le neveu n'a pas dégénéré.*

(2) *Un chacun parle de liberté sans la connoître, croit la voir et la tenir, et veut la conserver au péril de la vie.*

Si elle existoit, ce seroit tout au plus dans la solitude des déserts; car dès que l'homme est réuni

Supposons-nous pour un moment à l'ouverture des états-généraux ; il ne s'agit que d'ou-

---

en société, il contracte des engagemens qui la font évanouir. Et pour qu'il pût l'y conserver, il faudroit qu'il lui fût possible de s'y livrer à la fougue de toutes ses passions ; qu'il méconnût religion, foi, loix, sermens ; qu'il ne fût attaché ni à une épouse, ni à ses enfans, parens, amis, concitoyens, patrie, supérieurs. La liberté est donc une chimere. Mais convenons, avec franchise, que ce mot n'a été proclamé sans définition, que pour séduire les foibles et les ignorans, entraîner et subjuguer les gens honnêtes et sensés, les mettre tous à l'unisson des perturbateurs et des conjurés, et nous tous enchainer. Enfin, ce que j'entends par liberté, c'est sûreté, protection, appui, justice équité, droiture, bonne foi, qui se trouvent dans la vertu et dans la religion.

Au lieu de faire la guerre aux abus, selon les intentions de notre bon roi, on la fait à l'aristocratie imaginaire en l'établissant réellement.

Le gouvernement général d'un état est démocratique lorsque le peuple, réuni en corps dans un même lieu, décide souverainement ; cette forme qui ne peut convenir qu'à un petit pays, est donc

vrir nos cahiers pour connoître la volonté générale de la nation ; que Paris exige du roi de réunir l'assemblée à Notre-Dame sans

---

impoſſible dans un vaſte empire comme la France.

Il eſt ariſtocratique lorſque ces déciſions ſouveraines emanent de quelques-uns ; ſoit qu'ils ſoient élus par quelques autres, ou par le peuple, ou par un ſeul ; ſoit qu'ils tiennent ce droit de leur naiſſance.

Il eſt monarchique lorſque ces mêmes déciſions émanent d'un ſeul, ou d'un conſeil, qu'il ſe forme à ſon choix : c'eſt ce principe, qui ſoutenu par l'amour pur et ſincere du roi pour ſon peuple, a convoqué les états-généraux, dont la majorité de ſes membres remplit ſi mal les vues bienfaiſante du ſouverain de la France.

Dans la monarchie où les peuples ont des loix et des privileges que le monarque ne pent enfreindre, ils jouiſſent du gouvernement le plus doux.

Si ſa volonté fait la loi ſuprême, le gouvernement eſt deſpotique ; doux ſous les princes, et tyrannique ſous les méchans.

Sous l'ariſtocratie, il n'eſt ni loix, ni privileges qui puiſſent réſiſter ; ce gouvernement eſt également tyrannique et deſpotique ; mais ce qu'il y a de plus dur encore, c'eſt que ſa tyrannie eſt

qu'aucun député puisse s'en abstenir, et que chacun prosterné aux pieds des autels, en

---

perpétuelle, et que celle qui s'établit en France est d'autant plus dangereuse, que par le décret sur le marc d'argent, il n'y aura que les riches qui seront éligibles, et qui feront des loix. De sorte que l'assemblée nationale s'est réservée la faculté d'asservir le peuple en lui persuadant qu'elle veut le rendre heureux et libre, dans le moment où des citoyens qui ont des mœurs et des connoissances, sont privés d'être utiles à leur patrie, parce qu'ils ne payent pas le marc d'argent d'imposition. Ce décret est une preuve non équivoque, qu'en éloignant les citoyens d'une fortune médiocre, on a élevé une barriere qui forme deux classes d'hommes en même-tems qu'elle préche l'égalité; mot qui ne sert qu'à signifier la réunion des véritables oppresseurs du peuple, comme le mot aristocrate sert à la proscription des honnêtes gens qui nuisent aux funestes intrigues de l'assemblée nationale.

Il est possible d'admettre à Paris la démocratie, ainsi que dans tous les autres cantons ou villes de la France; mais alors le corps de ce vaste empire est dissous. Et si Paris, comme capitale, vouloit sous sa démocratie faire la loi au reste du royaume, la démocratie parisienne deviendroit aristocratie

présence de son dieu et de son roi, ses cahiers à la main, renouvelle le serment que chacun fit en recevant ses instructions. Le roi, à qui la liberté sera rendue, sanctionnera sur l'autel tous les articles contenus dans la majorité des cahiers. Tout le reste sera regardé comme non-avenu. Cesdits articles demandés par la majorité, transcrite par douze commissaires pris hors de l'assemblée, seront lus à haute voix dans l'église, en présence de tout le peuple. Cette lecture faite, les députés se donneront le baiser de paix, d'union et de fraternité; alors les Français seront véritablement freres, et ne formeront qu'une même famille, dont le roi sera le pere et le chef. La cérémonie finira par un *Te Deum*, pour remercier l'être suprême des grâces dont il combleroit la France, après l'avoir punie dans sa justice. Avant de sortir, sera lu à haute voix une proclamation au nom du roi et de la nation, pour défendre, sous peine de punition exemplaire, tout pamphlet, journaux, feuilles volantes, caricatures, toute assemblée ou club, sous quelque dénomination que ce puisse être; il sera défendu, sous les peines les plus rigoureuses, d'envoyer des émissaires dans les provinces, et tout rentrera dans l'ordre désiré jusqu'à la nouvelle légis-

---

despotique et tyrannique à l'égard des provinces, qui bientôt portant à cette ville une haine invétérée, secoueroient le joug qu'elle leur avoit imposé, et finiroient par la détruire de fond en comble.

lature. Y a-t-il rien dans tout ceci qui ne soit dans la stricte raison, je vous en fais juge. Je sais cependant, messieurs, et j'en gémis, que plusieurs parmi vous se trouvent dominés par le préjugé ; je les supplie de considérer que l'union de sentiment seule fait le bonheur, et que la division ne peut qu'augmenter nos maux. Sous la liberté définie nous serons invincible ; divisés, nous serons malheureux au-dedans et au-dehors ; défaisons-nous de toutes préventions irréfléchies, et sarifions-les à notre bien-être.

L'assemblée a pu se tromper, c'est le propre de l'homme ; elle n'aura pas honte de revenir, si elle apperçoit que le bien du royaume le demande ; trop de bonne volonté l'a peut-être égarée ; le desir sincere de coopérer au bonheur et à la gloire de sa patrie la fera rentrer dans la carriere dont elle s'est écartée par la force des méchans du dehors, et de ceux qu'elle recéle dans son sein.

Le moment ou notre digne et immortel souverain verroit tous ses enfans, seroit trop délicieux à son âme sensible, pour ne pas accorder à son peuple tout ce que la confiance filiale peut exiger d'un cœur comme le sien ; il faudroit donc vous réunir pour lui demander,

1°. L'oubli entier de ce qui s'est passé à Paris et à Versailles contre lui, contre notre bonne reine, le dauphin et la famille royale.

2°. L'oubli de tout ce qui a été avancé légérement contre son antorité, à l'instigation de ses ennemis.

3°. La liberté de ceux qui sont détenus dans les prisons sur des accusations en crime de lese-nation.

4°. Le pardon général de tous les excès auxquels se sont livrés des peuples trompés et égarés.

5°. Le pardon des gardes Françoises, des déserteurs, des marins et de tous ceux qui se sont livrés à l'insubordination.

6°. De vouloir faire une proclamation pour annoncer à toutes les provinces l'exemple de la Capitale ; donner les ordres les plus séveres pour faire entrer tout le monde dans le devoir, en instruisant que le vœu général de la nation a été accepté et sanctionné par sa majeté.

Telles sont, messieurs, les idées vraiment patriotiques, qu'un Français impartial, député d'une grande sénéchaussée, soumet à vos lumieres, et qu'il ne dépend que de vous de faire exécuter. Tout Paris se déclarera pour vous ; toute la France vous devra son salut et vous chérira. Les seuls perturbateurs de l'ordre public, les seuls partisans de l'anarchie s'opposeront au zele qui vous anime pour le bien de la patrie ; mais le moindre acte d'autorité dénoncera leurs lâches complots, et les fera disparoître de Paris où la trahison les appellera, les soutient et les soudoye.

Lorsque l'homme a rompu les digues que la religion oppose à ses passions ; que les mœurs sont corrompues, et l'esprit perverti, alors rien ne l'arrête, et il finit d'ordinaire

par fe livrer aux plus funestes excès ; et les exemples journaliers dont vous êtes témoins, ne vous démontrent-ils pas les progrès qu'ont fait l'irréligion, l'impiété, le philosophisme et le libertinage depuis dix-huit mois?

Si vous n'arrêtez, messieurs, cet affreux torrent, capable de détruire tout bien, et de produire tout mal, combien de malheurs j'entrevois menacer d'abord la Capitale, ensuite le royaume entier !

Comparez la Capitale dans l'état actuel avec celui où elle se trouvoit il y a un an et demi : une discussion sage, réfléchie, prudente et impartiale faites entre vous, à tête reposée, dégagés de toute prévention, vous fera connoître un changement bien allarmant. J'ai vu et suivi tout avec le sang-froid que donnent l'âge, l'expérience et l'habitude de réfléchir. J'ai vu l'impiété et l'irréligion succéder à la pureté de la foi, à la sainteté du christianisme ; la corruption et la dissolution des mœurs, à leur intégrité et au respect qu'on leur portoit ; la fripponnerie à la droiture ; la fraude à la sincérité ; la fourberie à la loyauté ; le mensonge et la duplicité à la vérité ; la pauvreté à l'aisance et à la richesse ; la férocité à la douceur du caractere français ; l'inurbanité et le manque d'égards à la politesse et au savoir-vivre ; la paresse et la fainéantise à l'honnête et louable activité et à l'amour du travail ; l'animosité et la haine à l'union et à la douce amitié ; l'injustice et la barbarie à l'équité et à la douce piété ; l'intérêt personnel et l'égoïsme à l'amour de

la patrie. La comparaison pourroit être plus longue encore, et non moins juste. Mais vous pourrez vous-mêmes la continuer. La seule chose qui ne présente pas une grande différence, c'est la population, parce qu'aux honnêtes citoyens et aux riches que l'effroi a fait disparoître de la malheureuse Capitale, ont succédé les étrangers mercenaires, les brigands, les gens sans aveu et les pauvres.

Ai-je tort dans mes observations? me serois-je trompé par hasard? veuillez, messieurs, ne pas me condamner sans raprocher avec équité ces douloureuses comparaisons. Mais si vous convenez de leur justesse, à quoi Paris doit-il s'attendre? et si l'assemblée a produit tant de maux dans un si court espace de tems, que vous prépare-t-elle pour l'avenir? vous y êtes plus intéressés que moi; au bord de ma fosse, peu suffit à un vieillard courbé sous le poids des années, et prêt à rendre compte de ses actions à son Dieu: arrivé dans ma province, à peine aurai-je le tems de m'y préparer. Ma consolation sera à l'acquit de ma conscience d'avoir cherché à éclairer mes compatriotes et mes freres.

UN DÉPUTÉ.

Ce 15 *novembre* 1790.